

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 656**

### Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Traitements de surfaces

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative de la Métallurgie	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

223 Métallurgie (y.c. sidérurgie, fonderie, non ferreux...)

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du baccalauréat professionnel 'Traitements de surfaces' est un opérateur polyvalent, spécialiste des procédés qui valorisent les matériaux (notamment les métaux et les plastiques) en les protégeant, les modifiant, les décorant.

Il intervient dans la préparation des substrats, des produits et des installations, contrôle le déroulement des procédés et participe à la maintenance des installations, plus précisément:

- Prépare les pièces, les produits et les installations de traitement en fonction du cahier des charges (état de surface à obtenir...) : étudie le procédé à mettre en oeuvre et ses différents paramètres (température, etc.), prépare les bains chimiques et la surface des pièces à traiter (décapage, polissage...), effectue essais et réglages.
- Démarre, conduit et surveille les installations : contrôle chaque opération unitaire, chaque procédé, alimente en pièces, ajuste les paramètres, effectue les corrections nécessaires.
- Identifie les dysfonctionnements, établit un premier diagnostic, alerte et participe à la mise en place de mesures correctives ; le cas échéant, assiste l'équipe d'intervention.
- Arrête les installations en fin de production, nettoie les matériels, rédige le compte rendu des travaux.
- Surveille l'état des appareils de contrôle, effectue les opérations de maintenance préventive et curative de premier niveau pour l'ensemble des installations (réparations et entretiens courants).
- Participe à l'amélioration de la qualité : effectue les opérations d'autocontrôle selon les procédures établies, participe à l'interprétation des résultats de mesures et d'analyse, consigne les anomalies et défauts constatés, applique les actions correctives.
- Applique les principes et procédures garantissant la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement.

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Traitements de surfaces" est capable de mettre en oeuvre une production, de régler les paramètres opératoires, de les optimiser en fonction des processus de fabrication. Opérant dans un champ d'intervention très diversifié, il est en mesure de s'adapter à l'ensemble des technologies associées aux revêtements et aux traitements de surface.

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'activités concernés par les traitements de surface sont les suivants : - ensemble de la métallurgie et des industries mécaniques: construction automobile, aéronautique, construction ferroviaire, machines outils ; matériel agricole, de manutention, de travaux publics...

- fabrication de matériel électronique et électrique professionnel ou grand public, d'instruments et de matériel de précision, de matériel médical et biomédical.
- optique, lunetterie, bijouterie, orfèvrerie.

Le titulaire du baccalauréat professionnel "Traitements de surfaces" peut occuper des emplois d'opérateur, d'agent technique ou de technicien dans des entreprises spécialisées de toute taille mais aussi dans des ateliers intégrés à des unités de production ou dans des ateliers de sous-traitance.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H3402 : Conduite de traitement par dépôt de surface

H3401 : Conduite de traitement d'abrasion de surface

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Évaluation de la formation en milieu professionnel
- Mise en oeuvre d'une phase opératoire ou d'une suite d'opérations unitaires
- Essais, réglages et diagnostics
- Conduite et exploitation d'une installation de production
- Étude et préparation d'une production industrielle
- Étude d'une technique de traitement ou de revêtement de surface

Économie-Gestion  
 Prévention-Santé-Environnement  
 Mathématiques  
 Sciences physiques et chimiques  
 Langue vivante  
 Français  
 Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique  
 Arts appliqués et cultures artistiques  
 Éducation physique et sportive

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 656 - U31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	Communiquer à l'écrit et à l'oral Faire preuve de sens critique et de capacité de proposition S'intégrer dans une équipe Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 656 - U32 : Mise en oeuvre d'une phase opératoire ou d'une suite d'opérations unitaires	Mettre en oeuvre un procédé de traitement ou de revêtement de surface ou de traitement des effluents. Mettre en oeuvre un moyen de contrôle et vérifier que l'objectif de traitement est atteint. Exploiter les résultats afin de mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements. Proposer des solutions correctives.  Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 656 - U33 : Essais, réglages et diagnostics	Effectuer des mesures et contrôles. Analyser des dysfonctionnements. Vérifier les résultats obtenus. Proposer des corrections. Rendre compte des actions menées.  Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 656 - U34 : Conduite et exploitation d'une installation de production	Mettre en oeuvre une installation de production. Maintenir la production à un niveau de qualité constant et optimum. Suivre la qualité de la production. Proposer les actions correctives éventuelles. Renseigner les fiches de suivi.  Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 656 - U2 : Étude et préparation d'une production industrielle	<p>En vue de préparer, organiser et mettre au point la fabrication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir ou déterminer les caractéristiques des pièces ;</li> <li>- choisir et justifier le type de traitement ;</li> <li>- définir la gamme de traitement et les valeurs de ses paramètres ;</li> <li>- caractériser les outillages et équipements nécessaires ;</li> <li>- choisir les procédés de contrôle ;</li> <li>- choisir et définir le procédé d'épuration des effluents ;</li> <li>- spécifier les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement.</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 656 - U11 : Étude d'une technique de traitement ou de revêtement de surface	<p>Justifier un procédé ou une technique de traitement ou de revêtement.</p> <p>Expliquer le principe, préciser les résultats attendus et les conséquences du traitement ou du revêtement.</p> <p>Définir, calculer et préciser les conditions opératoires.</p> <p>Préciser les moyens de contrôle associés.</p> <p>Quantifier les dérives possibles et proposer des corrections adaptées.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 656 - U35 : Économie-Gestion	<p>Identifier les caractéristiques de l'environnement et du secteur de son activité professionnelle.</p> <p>Découvrir et maîtriser les bases de la gestion et de la communication professionnelle.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 656 - U36 : Prévention-Santé-Environnement	<p>Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème.</p> <p>Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident.</p> <p>Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques.</p> <p>Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées.</p> <p>Proposer des actions permettant d'intervenir efficacement face à une situation d'urgence.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 656 - U12 : Mathématiques	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information.</p> <p>Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution.</p> <p>Expérimenter, simuler.</p> <p>Critiquer un résultat, argumenter.</p> <p>Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 656 - U13 : Sciences physiques et chimiques</p>	<p>Rechercher, extraire et organiser l'information. Proposer, choisir, exécuter une méthode de résolution ou un protocole opératoire en respectant les règles de sécurité. Expérimenter, simuler. Critiquer un résultat, argumenter. Rendre compte d'une démarche, d'un résultat, à l'oral ou à l'écrit.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 656 - U4 : Langue vivante étrangère</p>	<p>Compétences de niveau B1+ du CECRL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- S'exprimer oralement en continu ;</li> <li>- Interagir en langue étrangère ;</li> <li>- Comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 656 - U51 : Français</p>	<p>Entrer dans l'échange oral : écouter, réagir, s'exprimer. Entrer dans l'échange écrit : lire, analyser, écrire. Devenir un lecteur compétent et critique. Confronter des savoirs et des valeurs pour construire son identité culturelle.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°13 de la fiche n° 656 - U52 : Histoire-Géographie-Enseignement moral et civique</p>	<p>Appréhender la diversité des sociétés et la richesse des cultures. Comprendre les enjeux liés au développement durable. Identifier les enjeux et contraintes de la mondialisation. Identifier les droits et devoirs civils, politiques, économiques et sociaux.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>
<p>Bloc de compétence n°14 de la fiche n° 656 - U6 : Arts appliqués et cultures artistiques</p>	<p>Identifier les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels. Situer une œuvre ou une production dans son contexte de création. Maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques.</p> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°15 de la fiche n° 656 - U7 : Éducation physique et sportive	<p>Compétences de niveau 4 du référentiel de compétences attendues</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une performance motrice maximale ;</li> <li>- Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains ;</li> <li>- Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique ;</li> <li>- Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif ;</li> <li>- Respecter les règles de vie collective et assumer les différents rôles liés à l'activité.</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant-chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins de membres de la profession intéressée par le diplôme (employeurs et salariés en nombre égal).
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

#### Base légale

**Référence du décret général :**

articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 28 juillet 1999 portant création du baccalauréat professionnel spécialité Traitements de surfaces et fixant ses modalités de préparation et ses conditions de délivrance (J. O. du 5 août 1999).

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

éduscol

ONISEP

Légifrance

éduscol

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**